DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce
Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société :
(www.malteriesfrancobelges.fr)

Concernant l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2026

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénom usuel : _____

Domicile : _____

Propriétaire de _____ actions nominatives de la société Malteries Franco-Belges

Propriétaire de _____ actions au porteur[1] de la société Malteries Franco-Belges

**Demande l'envoi des documents et renseignements** concernant l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2026, tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce :

- Par courrier postal à l'adresse : Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03

- Par courrier électronique à : relationsactionnaires@malteriesfrancobelges.com

Fait à _____, le _____.

Signature

_____

Conformément à l'article R 225-88, alinéas 1 et 2 du Code de Commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur, peut demander à la société, en utilisant la formule, l'envoi à l'adresse indiquée des documents visés par les articles R 225-81 et R 225-83 dudit code.

Il est précisé que conformément au décret n° 2026-94 du 13 février 2026, modifiant l'article R.225-88 du Code de commerce, seuls les documents qui ne sont pas en ligne sur le site internet de la société seront envoyés aux actionnaires qui en feraient la demande.

[1] Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.